

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 62
- présents suppléants : 3
- procurations : 14
- votants : 79
- suffrages exprimés : 63
- abstentions : 16
- pour : 62
- contre : 1

DELIBERATION n° 2023/188

L'an deux mille vingt-trois et le 7 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZHAN, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2023, s'est réuni, à la salle des fêtes de CLARENS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Lionel CAZAUX, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Maurice LOUDET, Karine MEDOUS, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Christophe MUSE, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Paul LARAN, Monique KATZ, Patricia DELAS (suppléante de Jean-Marc DUPOUY), José DEFRECHOU (suppléant de Jean-Marie VIGNES), Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGÉ, Eric LUVISUTTO (suppléant de Romain CAUCHOIS), Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Christine MONLEZUN, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Jean-Charles LAUREYS, Céline CASSAGNEAU, Nicolas COLOMES, André QUINON, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Geneviève PFIMLIN, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Jean-Marc BABOU, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Jean-Pierre CABOS, Sandrine DURAN, Pascal AUDIC, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Dominique DEMIMUID, Jean-François GUERINAUD, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, Patrick ABADIE, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO.

Titulaires ayant donné procuration : Pascale LEONARD à Ludovic PONTICO, Fabienne ROYO à Monique KATZ, Jean-Bernard COLOMES à Jean-Marie DA BENTA, Bernadette GACHASSIN à Martine LABAT, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Patricia CORREGÉ à Catherine CORREGÉ, Nathalie SALCUNI à Jean-Paul LARAN, Gisèle ROUILLON à Robert MONZANI, Françoise PIQUE à Stéphanie LAGLEIZE, Cindy SIBE à Jean-Marc BABOU, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Guy RAYNAL à Joël DEVAUD, Jean-Paul COMPAGNET à Régine SARRAT et Gérard SABATHIE à Pierre DUMAINE.

Absents excusés : Xavier SARGUINET, Isabelle ORTE et Joëlle VIGNEAUX.

Objet : Marchés publics de construction du centre aquatique intercommunal – autorisation de signature

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral 65-2023-03-20-00004 portant modification des statuts de la communauté de communes du Plateau de Lannemezan,

Vu les réunions de la commission d'appel organisées le 21 septembre 2023, le 7 octobre 2023 et le 24 novembre 2023,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) dûment réunie le vendredi 24 novembre 2023 ;

Vu la réunion de la commission finances en date du 28 novembre 2023,

Vu la réunion du Bureau en date du 28 novembre 2023,

Considérant que cette consultation a été passée sur deux modes de consultation distincts, à savoir une consultation lancée suivant une procédure d'appel d'offres ouverts en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique pour les lots suivants :

- 01 GROS ŒUVRE
- 02 CHARPENTE MÉTALLIQUE / COUVERTURE MEMBRANE PVC
- 03 ÉTANCHÉITÉ
- 09 PEINTURE
- 10 CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE / SANITAIRE
- 11 TRAITEMENT D'EAU / JEUX D'EAU
- 12 ÉLECTRICITÉ
- 14 CASIERS / CABINES
- 15 ÉQUIPEMENTS DE PISCINE
- 16 SAUNA INFRA-ROUGE
- 18 VRD
- 19 AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS
- 20 NETTOYAGE
- 21 FORAGE GÉOTHERMIQUE

Et une consultation lancée suivant une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-7 du code de la commande publique,

- 04 MENUISERIES ALUMINIUM
- 05 SERRURERIE
- 06 MENUISERIES BOIS
- 07 PLÂTRERIE / FAUX-PLAFONDS
- 08 REVÊTEMENTS DE SOL
- 13 CONTRÔLE D'ACCÈS / BILLETTERIE
- 17 TOBOGGAN

Considérant que l'information des candidats non retenus à l'issue d'une procédure de marché constitue une formalité essentielle d'achèvement de la procédure, tant en vertu du principe de transparence rappelé à l'article L.3 du code de la commande publique, qu'au regard de l'amélioration qu'elle apporte à l'efficacité des procédures de recours ;

Considérant que cette obligation pèse sur tous les marchés passés selon une procédure formalisée ;

Considérant que conformément à l'article R. 2181-1 du code de la commande publique, dès qu'il décide de rejeter une candidature ou une offre, l'acheteur doit, tant en procédure formalisée qu'en procédure adaptée, et sans délai, notifier à chaque candidat ou soumissionnaire concerné le rejet de sa candidature ou de son offre en lui indiquant les motifs de rejet. Les motifs doivent être suffisamment détaillés pour permettre au candidat de contester le rejet qui lui est opposé ;

Considérant que pour les marchés passés selon une procédure formalisée, la signature du contrat par l'acheteur ne peut intervenir avant l'expiration d'un délai de 11 jours, à compter de la date d'envoi de la notification de rejet et d'attribution ou de 16 jours si l'envoi de la notification n'a pas été réalisée par voie électronique. Ce délai de computation s'opère de date à date, c'est-à-dire du jour d'envoi de la décision de rejet jusqu'au dernier jour du délai inclus. Ce délai a pour objet de permettre aux candidats évincés d'exercer le référé précontractuel, prévu aux articles L.551-1 et suivants du code de justice administrative ;

Considérant l'accomplissement de ces formalités le 24 novembre 2023 par voie électronique ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à la majorité des voix exprimées (1 contre : Madame Christine MONLEZUN - 16 abstentions : Madame Joëlle ABADIE, Madame Régine SARRAT avec le pouvoir de Monsieur Jean-Paul COMPAGNET, Monsieur Jean-Paul LARAN avec le pouvoir de Madame Nathalie SALCUNI, Madame Monique KATZ avec le pouvoir de Fabienne ROYO, Monsieur Hervé CARRERE, Monsieur Joël DEVAUD avec le pouvoir de Guy RAYNAL, Monsieur Christophe MUSE, Monsieur Patrick ABADIE, Monsieur Charles RODRIGUEZ, Monsieur Aimé COURTADE, Monsieur Éric LUVISITTO, Monsieur Jean-Marc BEGUE - 62 pour)

DECIDE

- **D'autoriser le Président à signer les marchés publics pour la construction du centre aquatique intercommunal à Lannemezan pour l'ensemble des 21 lots comme suit :**

N°de lot	Lot	Entreprise retenue	Montant du marché HT
Lot 1	GROS ŒUVRE	ENTREPRISE GALLEGO 22 RUE DU DOCTEUR GUINIER - 65600 SEMEAC	2 990 411,79 €
Lot 2	CHARPENTE METALIQUE / COUVERTURE MEMBRANE PVC	ETABLISSEMENTS CANCE - RUE DE L AYGUELONGUE - 64160 MORLAAS	1 341 333,12 €
Lot 3	ETANCHEITE	C D S - ZONE INDUSTRIELLE ACTIVESTRE - 31390 CARBONNE	175 675,20 €
Lot 4	MENUISERIES ALUMINIUM	ETABLISSEMENTS CANCE - RUE DE L AYGUELONGUE - 64160 MORLAAS	745 651,08 €
Lot 5	SERRURERIE	ETABLISSEMENTS CANCE - RUE DE L AYGUELONGUE - 64160 MORLAAS	148 280,00 €
Lot 6	MENUISERIES BOIS	LAPORTE - 1025 ROUTE DE ST SEVER - 40320 SAMADET	290 994,58 €
Lot 7	PLATRERIE / FAUX- PLAFONDS	PARDINA S.N - 6 RUE DE L'INDUSTRIE - 65320 BORDERES SUR L'ECHEZ	113 182,50 €
Lot 8	REVETEMENTS DE SOL	TECHNI CERAM - 147 ROUTE DE TOULOUSE - 31270 CUGNAUX	660 240,00 €
Lot 9	PEINTURE	LORENZI - 47 AV DE LA BIGORRE - 31210 MONTREJEAU	35 165,00 €
Lot 10	CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE / SANITAIRE	EIFFAGE ENERGIE THERMIE - 40 RUE CHAPELET - 64200 BIARRITZ	1 785 000,00 €
Lot 11	TRAITEMENT D'EAU / JEUX D'EAU	SOCIETE EUROPEENNE DE TRAITEMENT DES EAUX - CHEMIN PAS DE LAS CARRETAS - 66250 SAINT LAURENT DE LA SALANQUE	724 470,00 €
Lot 12	ELECTRICITE	INEO AQUITAINE - RUE PAUL BERT - 64000 PAU	609 335,68 €
Lot 13	CONTRÔLE D'ACCES / BILLETTERIE	ELISATH - 10 RUE DU PREFET CLAUDE ERIGNAC - 54850 MESSEIN	55 557,90 €

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20231207-2023-188-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Lot 14	CASIERS / CABINES	NAVIC - 4 RUE DE LA BALMETTE - 74230 THONES	122 660,00 €
Lot 15	EQUIPEMENT DE PISCINE	LA MAISON DE LA PISCINE - 2 CHE DE LOU TRIBAIL - 33610 CESTAS	54 252,50 €
Lot 16	SAUNA INFRA- ROUGE	JP3 - RUE GUSTAVE PICARD - 76130 TOURVILLE LA RIVIERE	55 408,00 €
Lot 17	TOBOGGAN	SCOPHYDRO - CHE DES MATALINES - 32200 GIMONT	123 256,00 €
Lot 18	VRD	POMES DARRE TP - RTE DE TARBES - 65220 LALANNE TRIE	486 870,72 €
Lot 19	AMENAGEMENTS PAYSAGERS	SOULES PARCS ET JARDINS - 2 RUE JULES FERRY - 65320 BORDERES SUR L'ECHEZ	239 010,44 €
Lot 20	NETTOYAGE	MPA NETTOYAGE - 5 RUE DE LA PISCINE - 65600 SEMEAC	55 300,00 €
Lot 21	FORAGE GEOTHERMIQUE	GEOFORAGE - 26 BD GALLIENI - 65500 VIC EN BIGORRE	504 199,00 €
TOTAL			11 316 253,51 €

- De charger Monsieur le Président d'accomplir toutes les démarches nécessaires et de signer toutes pièces utiles,

DIT

- Que les crédits correspondants seront ouverts au budget principal de la communauté de communes.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Pierre DUMAINE



Affichée le 18 DEC. 2023

Publiée le 18 DEC. 2023

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20231207-2023-188-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023